

MANIFESTATION NATIONALE POUR LA

Journée Internationale de
Lutte contre les Violences
faites aux femmes



**Plateforme Nationale de Lutte contre les
Violences**

Faites aux Femmes « MIRABAL BELGIUM »



ON NE PEUT PLUS DIRE QU'ON NE SAVAIT PAS !

ON NE PEUT PLUS LAISSER FAIRE

POUR ELIMINER TOUTES LES FORMES DE VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Avec détermination et pour la 7^{ème} année consécutive, nous nous mobilisons en nombre aujourd'hui et prenons la rue pour manifester notre solidarité avec les victimes de violences et obtenir un engagement plus concret et efficace des pouvoirs publics. La Belgique a signé et ratifié la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Ainsi que à protéger les femmes migrantes et leurs enfants contre la violence domestique et la violence structurelle enraciné dans un patriarcat hégémonique, libéral et oppressant, Cette convention établit des normes contraignantes visant spécifiquement à prévenir les violences fondées sur le genre, à protéger les victimes de violences et à sanctionner les auteurs. Malgré cette ratification et d'autres avancés (loi historique « stop féminicide », création de 6 CVPS en plus,), ce n'est pas suffisant, les chiffres le montrent.

Les violences sexistes nous concernent tous et toutes. Dans une société où on croit que les femmes sont responsables des violences qu'elles subissent, cette question est encore d'une sombre actualité en 2023. Ces violences prennent place dans tous les espaces de la vie des femmes: dans la rue, la famille, au travail dans l'intimité de leur vie privée ainsi que dans les sphères juridiques et politiques.

C'est un des mécanismes cruciaux par lesquels les femmes sont maintenues dans une position de subordination par rapport aux hommes Ayant conduit à la domination, a la discrimination de la femme par les hommes en leur privant de leur pleine émancipation. Et tout cela sans toucher aux véritables causes de cette violence. Car

Il n'existe pas de petites violences faites aux femmes, les violences faites aux femmes s'articulent et souvent se croisent. Elles font partie d'un même système de domination et sont toutes à combattre avec la même force et conviction.

Les chiffres ne mentent pas

Uniquement à travers un recensement des articles de presse en ligne, le blog Stop Féminicideⁱ déplore depuis le début de l'année 2023 en Belgique au moins 21 victimes de féminicide. Elles étaient au moins 24 en 2022 sans oublier 1 féminicide indirect, au moins 24 en 2021 et 1 féminicide indirect, au moins 27 en 2020 et 1 féminicide indirect, au moins 26 en 2019, au moins 39 en 2018 et au moins 44 en 2017 ! **204 féminicides et 3 féminicides indirects depuis le début de ce recensement.** Des femmes mortes par le seul fait « d'être une femme »

En Belgique, près de 98% femmes affirment avoir été l'objet de comportements sexistes dans la rue ou les transports en commun et 60% ont dit avoir été victime de harcèlement sexuel.

Nos revendications sont le fruit d'un travail en équipe au sein de la plateforme Mirabal Belgium rassemblant les signataires de l'appel à manifestation du 26 novembre 2023. Mirabal s'inscrit dans un mouvement de solidarité internationale de lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes. qui sont maintenues dans une position de subordination par rapport aux hommes, en étant partie intégrante d'un système global de dominations patriarcale, raciste et capitaliste.

1. La lutte contre la violence à l'égard des femmes et basées sur le genre en Belgique

La Belgique doit mener une politique de lutte contre les violences basées sur le genre de manière holistique, sur la base d'analyses de genre et de recherches scientifiques. Il faut aussi tenir compte du fait que les femmes sont touchées de manière disproportionnée, reconnaître et appliquer la dimension systémique de la violence familiale, sexuelle et sexiste dans les mesures et dans les formations continues des magistrats et de la police. Une approche intersectionnelle permettant de tenir compte des situations complexes pour lesquelles certaines personnes se trouvent simultanément à l'intersection de plusieurs oppressions (validisme, racisme, pauvreté, sexisme, homophobie, Trans phobie, ...) est indispensable.

→ Nous demandons la mise en œuvre du plan d'action nationale (PAN) de lutte contre les violences basées sur le genre (2021-2025) qui se fonde sur la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe.

- **Féminicides et homicides fondés sur le genre**

Selon le blog Stop féminicide au moins ... féminicides ont eu lieu d'ici 2023.

La loi historique "stop féminicide" de 29 juin 2023 a heureusement créé un cadre légal pour la prévention et la lutte contre ce phénomène. Nous demandons que cette loi soit rendue opérationnelle le plus rapidement possible: collecte de données, publication d'études, création d'un Comité Scientifique d'analyse, améliorer les droits des victimes des violences, appliquer les outils d'évaluation et de gestion des risques, formations des magistrats et de la police.

- **Violences intrafamiliales**

→ Nous demandons une réforme de la loi du 18 juillet 2006 relative à l'hébergement égalitaire qui tienne compte des violences intrafamiliales et ne permette pas un recours abusif au Syndrome d'aliénation parentale, qui est dénué de tout fondement scientifique.

→ Nous demandons d'assurer la mise à disposition pour toutes les victimes des violences conjugales et pour leurs enfants d'un endroit d'hébergement sécurisé, avec la mise en place d'un accompagnement psychologique, juridique et administratif.

→ Nous demandons la délivrance de visa humanitaire (art. 9 bis de la loi du 15/12/1980) aux femmes exposées, dans leur pays d'origine, à des violences de genre (mariage forcé, mutilations sexuelles, avortement forcé, viol de guerre...) afin de leur éviter un parcours migratoire dangereux ou afin de permettre de palier, dans des circonstances déterminées, à l'impossibilité de réunir les conditions requises pour invoquer un regroupement familial.

→ Nous demandons le maintien de la résidence, en cas de divorce, lorsqu'une femme est victime de violences domestiques. En effet, la preuve de la violence est difficile à apporter et ne peut être invoquée lors de la procédure de regroupement familial.

- **Violences sexuelles**

→ Nous demandons de déployer les Centres de prise en charge des violences sexuelles (CPVS) encore mieux sur l'ensemble du territoire, pérenniser leur financement et les ancrer juridiquement.

→ Nous demandons d'améliorer l'accueil des victimes avec une attention particulière pour les personnes en situation de handicap, en situation de migration (y compris les femmes sans titre de séjour) et pour les personnes LGBTQI+.

- **Violences gynécologiques et obstétricales**

→ Nous demandons un 'masterplan' sur base du Rapport d'information concernant le droit à l'autodétermination corporelle et la lutte contre les violences obstétricales du Sénat (22 mai 2023) avec 85 recommandations.

- **Violence et harcèlement**

→ Nous demandons de concrétiser la politique de lutte contre le harcèlement de rue (sexiste et sexuelle) et d'intégrer une dimension de genre dans les plans d'urbanisme, pour assurer la sécurité dans l'espace public.

- **Violence économique**

Les violences touchent toutes les catégories sociales. Les familles monoparentales sont particulièrement vulnérables. Les violences post-séparation sont occasionnellement physiques, essentiellement d'ordre psychologique et moral et peuvent également être d'ordre économique.

→ Nous demandons d'améliorer les procédures en cas de non-paiement de la pension alimentaire et d'intervenir encore plus rapidement par le biais du SECAL.

→ Nous demandons des solutions pour les dettes contractées par l'ex-partenaire de la victime pendant leur vie commune.

2. Femmes vulnérables

Les femmes cheffes de famille monoparentales, les femmes migrantes, les femmes sans papier, les femmes sans domicile fixe, les femmes en situation de handicap, mais aussi les personnes âgées en situation de précarité, les travailleuses du sexe en situation de vulnérabilité ou spécifique, les personnes ayant des besoins d'adaptions spécifiques (linguistiques, fracture digitale, marginalisées), les personnes précarisées économiquement, psychologiquement, isolées), les personnes de la communauté LGBTQI+, les femmes victimes de mariages forcés, de crimes d'honneur, de MGF...

Pour toutes celles-ci, c'est la double, la triple peine car ces femmes vulnérables sont encore plus susceptibles de subir des violences et il est essentiel de les visibiliser et de leur apporter un soutien particulier

→ Nous demandons un accompagnement efficace et d'urgence aux femmes victimes de violences, en situation de vulnérabilité et ce dans une approche intersectionnelle.

Pour elles, les ressources doivent être centralisées et organisées, et une dynamique de réseau entre associations doit être soutenue par les pouvoirs publics.

Les femmes demandeuses de protection internationale méritent un statut à part car ce sont les premières victimes des conflits armés. Certaines persécutions sont propres aux femmes : le mariage forcé, les stérilisations ou avortements forcés, les mutilations génitales féminines, le viol. Les femmes qui ont été victimes de violences dans leur pays d'origine en subissent trop souvent lors du parcours migratoire et après leur arrivée en Belgique. Ce continuum de violences renforce leur vulnérabilité et leur besoin de protection.

Les femmes migrantes se trouvent généralement dans des situations socio-économiques précaires les obligeant à travailler, souvent dans des métiers dits du care et du clean. Les travailleuses domestiques migrantes et sans papiers sont d'autant plus vulnérables que leur métier est souvent leur seule source de revenus, les plaçant dans une situation de dépendance financière, qui complique les plaintes des abus dont elles font l'objet.

Les femmes victimes de violences intrafamiliales, dans le cadre d'un regroupement familial se retrouvent dans une situation de dépendance administrative à leur égard et ne bénéficiant pas d'un droit de séjour autonome, leur séjour étant conditionné, pendant cinq ans, à la vie commune avec la personne rejointe. Elles risquent à tout moment de perdre leur droit au séjour en Belgique et de se retrouver dans une situation d'extrême précarité. Cette insécurité juridique, qui peut perdurer pendant plusieurs mois, augmente la vulnérabilité des femmes, les poussant à tolérer des situations de violences.

Les personnes LGBTQIA+ sont confrontées à de nombreuses violences au cours de leur vie: violences administratives, conjugales, sexuelles, physiques et psychologiques, rejet, harcèlement, insultes, etc. Ce qui constitue un frein important à leur émancipation et à leur épanouissement mais aussi à la reconnaissance de leurs réalités et de leurs besoins. Afin de lutter contre la stigmatisation de ces communautés, nous demandons:

→ de reconnaître socialement et administrativement ces publics.

→ de former le corps médical sur les discriminations et les besoins distinctifs liés aux identités de genre et aux orientations sexuelles pour une prise en charge optimale (transition, dépistages, soins gynécologiques, etc.).

→ d'améliorer l'accessibilité, le remboursement et l'accès à une information claire et fiable concernant la santé sexuelle et reproductive des personnes appartenant à la communauté LGBTQIA+.

→ de déstigmatiser et dégenrer les soins de santé et leur remboursement afin de les rendre accessible aux personnes trans.

3. Des métiers et secteurs «féminins» essentiels et pourtant moins bien valorisés

Les femmes se retrouvent davantage dans des secteurs et des métiers moins valorisés et moins bien rémunérés que les hommes. La crise du coronavirus l'a mis en lumière: les femmes sont majoritaires dans les métiers du «care», c'est-à-dire des soins aux personnes. Or, dans ces métiers:

- les salaires sont plus bas... même à qualification égale. Exemple: un maçon et une puéricultrice ont le même niveau de formation, mais le maçon a en général un meilleur salaire;
- les contrats proposés sont majoritairement à temps partiel, sans possibilité de combiner avec un autre travail vu les horaires, les difficultés de mobilité ou les conditions de travail;
- les conditions de travail sont si difficiles, physiquement et mentalement, qu'elles ne permettent pas de tenir toute une carrière à temps plein, et contraignent les travailleuses à réduire d'elles-mêmes leur temps de travail pour continuer à fournir un travail de qualité. Exemple: travailleuses dans les titres-services, aides-soignantes, infirmières, etc.;
- les horaires ne permettent de pas de concilier un temps-plein avec une vie privée (soins aux enfants, à une personne malade ou porteuse de handicap, soins à un-e parent-e âgé-e...).

→ Nous demandons la reconnaissance de la pénibilité de certains emplois typiquement féminins et la revalorisation des métiers dits essentiels, fort féminisés qui ne résultent pas toujours de choix de la part de travailleuses mais bien des inégalités structurelles et des stéréotypes qui régissent encore le marché de l'emploi.

Violence au travail

Le lieu de travail doit être un endroit sûr pour l'ensemble des travailleurs et, a fortiori, des travailleuses. Mais sur le terrain, les stéréotypes de genre, la violence et le harcèlement, restent une réalité à combattre. Une enquête européenne de 2016 révèle que 9% des travailleuses ont été agressées physiquement sur leur lieu de travail. Une autre enquête, réalisée en 2017 par la CSC Alimentation & Services, concluait qu'une travailleuse sur trois, travaillant dans les titres-services et les aides familiales, avait été victime de violences sexuelles sur son lieu de travail. Une enquête de mai 2021, réalisée par la CNE auprès de ses affiliées, révèle que 100% des répondantes ont subi des comportements inappropriés sur leur lieu de travail.

Les violences sexistes et sexuelles existent encore sur le lieu de travail, les travailleurs-euses en sont quotidiennement témoins. Avec le télétravail, ces violences sur le lieu de travail se sont muées en cyberharcèlement. Nous devons, chacun –e dans nos entreprises, y être particulièrement y être attentifs

Les violences conjugales, bien qu'elle se passent dans la sphère privée, ont aussi un impact sur le lieu de travail : la travailleuse peut voir son efficacité au travail diminuée ou être victime d'absentéisme après avoir subi des actes de violences chez elle. Dans ce cas il est justement essentiel qu'elle puisse conserver son travail et donc son autonomie économique et financière. Ce sera sa porte de sortie au moment où elle pourra quitter le cercle de la violence.

→ La Belgique a récemment ratifié la Convention 190 (C190) sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. La Convention s'attaque à un problème important et aidera les travailleurs-euses à prévenir et à éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail. Nous demandons, dans le cadre de cette ratification, la mise à jour de l'arsenal contre les violences au travail pour une tolérance zéro dans chaque entreprise.

Individualisation des droits

Depuis les années 80, et pour des raisons budgétaires, il a été décidé que lorsqu'un travailleur ou une travailleuse tombait au chômage et habitait avec une autre personne avec un autre revenu (chômage ou revenu du travail), son allocation de chômage serait revue à la baisse.

Les femmes furent les premières touchées par cette approche familialiste, leur allocation sociale étant considérée comme un « revenu rouge à lèvres ».

Si, à l'origine, la mesure touchait à plus de 90% les femmes, elles sont actuellement environ 51% à voir leur allocation de chômage impactée par le statut de cohabitant, contre 49% d'hommes.

Ce statut de cohabitant constitue une injustice flagrante en matière de droits. Une personne qui cotise pleinement à travers son travail doit avoir un droit plein aux allocations. Les différentes politiques d'austérité, parmi lesquelles le statut de cohabitant, bafouent ce droit. Non seulement ce statut met de nombreuses personnes dans la précarité, il entrave en plus la solidarité et mine la confiance dans la sécurité sociale. Depuis 40 ans, le maintien de ce statut enferme certaines femmes dans un système qui construit lui-même sa pauvreté et la renforce.

→ C'est pourquoi nous plaçons pour une plus grande individualisation des droits à travers la constitution de droits propres, l'augmentation de toutes les allocations sociales au-dessus du seuil de pauvreté, ainsi qu'un renforcement des politiques permettant aux femmes de s'émanciper pleinement dans le monde du travail.

4. Santé sexuelle et reproductive

Nous l'avons vu récemment avec la révocation de l'arrêt Roe v. Wade aux Etats-Unis ou les entraves au droit à l'avortement en Pologne, ce droit reste très fragile partout dans le monde. En Belgique aussi, il est nécessaire de rester vigilant-e-s face à ces attaques. Afin de sécuriser le droit à l'IVG (interruption volontaire de grossesse), nous demandons :

→ la reconnaissance de l'IVG (interruption volontaire de grossesse) comme une véritable question de santé publique en adoptant une nouvelle loi relevant du droit médical.

→ d'allonger le délai maximal pour pratiquer l'IVG pour passer de 12 à 18 semaines de grossesse au minimum.

→ de supprimer l'obligation de maintenir un délai de réflexion de 6 jours afin de faciliter l'accès à l'IVG.

→ de requalifier le délit d'entrave à l'IVG pour toute désinformation à propos de l'avortement, en ce compris sur internet et les réseaux sociaux.

→ de mettre en place, via des canaux publics et institutionnels, une information complète, exacte et neutre relative au droit et à l'accès à l'IVG, au travers notamment d'un référencement adéquat sur les sites internet officiels et la mise à disposition des coordonnées de toutes les structures agréées aux pratiques des IVG.

→ d'inscrire les techniques d'avortement dans les cursus d'enseignement en facultés de médecine.

En juin dernier devait avoir lieu un vote au Sénat du rapport d'information sur les violences gynécologiques et obstétricales (VGO), contenant de nombreuses recommandations. Ce vote a cependant été reporté et les recommandations n'ont pas pu être adoptées. Pourtant, la Belgique n'est pas en reste en termes de VGO. Afin de lutter contre celles-ci, nous demandons :

→ de fournir un cadre de consultation accueillant et sécurisant, en favorisant l'écoute, l'empathie et la bienveillance.

→ d'éviter de réaliser des interventions médicales non justifiées et demander systématiquement le consentement avant de poser tout acte médical.

→ de respecter l'intimité de la personne.

→ d'adopter un langage non-jugeant et non-catégorisant. Cela se fait, par exemple, via l'emploi de termes neutres (« partenaire » au lieu de « compagnon », qui présuppose de facto l'hétérosexualité).

→ de former le personnel soignant à ces bonnes pratiques.

Nous nous mobilisons du nord au sud pour qu'aucune forme de violence ne reste impunie. Nous nous mobilisons aujourd'hui dans les rues de Bruxelles pour que ces revendications soient appliquées. Les violences faites aux femmes nous concernent tous et toutes. Et nous disons : Il n'y a pas des petites violences, « STOP aux violences envers les femmes ».

Nous vous donnons rendez-vous nombreux·euses,

Le dimanche 26 novembre 2023,

au Carrefour de l'Europe (gare centrale)

Horaire :

- 12h : Village associatif
- 13h30 : prise de parole

- 14h : départ de la manif
- A partir de 15h30 : podium musical avec xxx

Appel à des actions décentralisées :

Si vous souhaitez organiser une action décentralisée dans votre ville, le même jour à la même heure, autour de cet appel, contactez-nous à

mirabalbelgium0@gmail.com ou mirabal.belgium@gmail.com

Retrouvez toutes nos activités sur : notre site : <https://mirabalbelgium.wordpress.com/>

<http://stopfemicide.blogspot.com/>
